

LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°45 - Juin 2026



Dans un décor sauvage et préservé,
à deux pas du château du Nideck

Dépôt légal
Juin 2026
ISSN 3076-436X

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Mercredi de 8h30 à 12h

Judi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Vendredi de 8h30 à 11h30

Samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur le site internet

www.commune-oberhaslach.fr



Sur la page Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](#) »



Avec l'application mobile
« [IntraMuros](#) »

Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

A vos agendas !

● Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 26/06
- Vendredi 31/07
- Vendredi 28/08
- Vendredi 25/09



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

● Aire de déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe » après le terrain de football

- Ouverte tous les samedis (sauf jours fériés)
de 9h à 11h, de mi-mars à mi-octobre

*En dehors de cette période et de cette tranche horaire,
vous pouvez vous rendre à la déchetterie du Select'om de
Muhlbach sur Bruche aux horaires d'ouverture habituels.*

● Don du sang À la salle des fêtes



- Lundi 20 juillet 2026 de 17h à 20h à NIEDERHASLACH
- Lundi 28 septembre 2026 de 17h à 20h à OBERHASLACH

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens, Chers amis,

Il y a quelques semaines maintenant, vous avez bien voulu nous renouveler votre confiance à l'occasion des élections municipales, et nous tenions collectivement, à vous en remercier une nouvelle fois.

Nous étions liste unique, et l'échéance a du manquer quelque peu d'enjeu au goût de certains. Je veux pour ma part y voir aussi, peut-être, une certaine reconnaissance du travail accompli lors de la dernière mandature. Et pour autant, vous avez été 719 à venir voter en faveur de notre équipe « Ensemble pour Oberhaslach ». C'est un résultat record, puisque jamais une liste complète n'aura recueilli autant de voix lors d'élections municipales dans notre commune.



Forte de ce résultat qui nous a sincèrement touchés et nous oblige, l'équipe s'est immédiatement remise au travail, ce que vous pourrez constater dans ce nouveau numéro de votre journal municipal.

Évidemment, s'agissant du premier numéro d'un nouveau mandat, nous y dressons un portrait plus détaillé de vos nouveaux élus municipaux, que vous aurez, je l'espère, plaisir à découvrir.

Au-delà, votre journal retrouve son format traditionnel, enrichi de quelques nouvelles rubriques, qui y figureront aussi, désormais, de manière récurrente, comme la page environnement ou celle d'un instant plus ludique avec quelques petits jeux ayant attirés à notre village.

S'agissant toujours de nouveauté, les conditions de circulation aux abords de nos établissements scolaires aux heures de dépose des enfants ont été évoquées lors du dernier Conseil d'école. Notre commission sécurité a souhaité se saisir de ce sujet lors de ses premières réunions. Elle a préconisé le lancement d'une expérimentation. Aussi, durant les 15 derniers jours de juin, les rues des écoles, des sapins et des pèlerins, seront passées en sens unique de 7h45 à 8h15 en semaine. Nous aurons ensuite l'été pour tirer les leçons de cette expérience et éventuellement adopter un dispositif plus pérenne pour la rentrée prochaine.

Dû côté des travaux enfin, nous sommes heureux de pouvoir revenir largement et de manière illustrée, sur le vaste chantier de rénovation de la rue du Moulin. Après nous avoir occupé durant plus d'une année, ce dernier s'achève enfin. Nous sommes particulièrement satisfaits du résultat, et nous espérons que les riverains partagent ce sentiment et estiment leur patience récompensée.

Vous l'aurez compris, ce nouveau numéro de votre journal municipal est particulièrement étoffé. Je vous souhaite une agréable lecture de ces 36 pages, et d'ores et déjà, à toutes et à tous, un bel été.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB'.

Votre Maire
Jean BIEHLER

Séance ordinaire du 20 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 15 MARS 2026

À l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, la liste « Ensemble pour Oberhaslach », conduite par Monsieur le Maire Jean BIEHLER, a recueilli 100 % des suffrages et obtenu l'ensemble des 19 sièges du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est ainsi constitué et officiellement installé. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance d'installation s'est tenue sous la présidence du doyen de l'assemblée. Monsieur le Maire Jean BIEHLER, indiquant qu'il s'exprimait pour la dernière fois en cette qualité, a cédé la présidence à Madame Mireille RODRIGUEZ, doyenne du Conseil.

Madame Mireille RODRIGUEZ a ensuite pris la direction des opérations, notamment en vue de l'élection du Maire. Madame Léa SCHACH, benjamine du Conseil, a été désignée secrétaire de séance.

L'ensemble des 19 conseillers municipaux étant présents, le quorum a été atteint, permettant le bon déroulement de la séance.

ÉLÉCTION DU MAIRE

Le 20 mars 2026 à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Mireille RODRIGUEZ, doyenne de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire.

Conformément aux règles en vigueur, l'élection s'est déroulée au scrutin secret et à la majorité absolue. À l'issue du premier tour, sur 18 suffrages exprimés, Monsieur le Maire Jean BIEHLER a recueilli 18 voix, soit la totalité des suffrages.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Maire Jean BIEHLER a été proclamé Maire de la commune.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Comme durant la précédente mandature, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire un ensemble de compétences pour la durée du mandat, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces délégations visent à faciliter la gestion quotidienne de la commune et à en améliorer l'efficacité. Elles concernent notamment la gestion du patrimoine communal, la fixation de certains tarifs, la réalisation d'emprunts dans la limite de 400 000 €, la passation et le suivi des marchés publics, ainsi que la conclusion de contrats et d'assurances.

Monsieur le Maire est également habilité à gérer certaines procédures administratives et financières, telles que l'acceptation de dons, la gestion des contentieux, l'exercice des droits de préemption, la sollicitation de subventions ou encore la réalisation de démarches d'urbanisme pour les projets communaux dans la limite de 1 000 000 €.

Ces dispositions permettent d'assurer une gestion réactive et efficace des affaires communales, tout en maintenant le cadre défini par le Conseil Municipal.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire a fait lecture de la charte de l'élu local, le Conseil Municipal en a pris acte.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS ET ÉLECTIONS

Le Conseil Municipal a décidé de créer 5 postes d'adjoints au Maire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et compte tenu de l'effectif de l'assemblée.

Ensuite, il a procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue.

La liste présentée par Monsieur le Maire Jean BIEHLER a recueilli l'ensemble des suffrages exprimés dès le premier tour, permettant l'élection des 5 adjoints.

Sont ainsi élus :

- Monsieur Fabien JUNGER, 1er adjoint
- Madame Mireille RODRIGUEZ, 2ème adjoint
- Monsieur HOELTZEL Aurélien, 3ème adjoint
- Madame LE GUERER-VERGER Rachel, 4ème adjoint
- Monsieur WERNERT Jean-Noël, 5ème adjoint

Les élus ont accepté leurs fonctions.



Séance ordinaire du 20 mars 2026

BUDGET COMMUNAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Communal.

Ce document fait apparaître, en section de fonctionnement, 1 294 122 € de dépenses et 1 579 473 € de recettes, dégagant un excédent de 285 350 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 720 546 €, pour 430 271 € de recettes, soit un besoin de financement de 290 275 €. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, la délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

BUDGET FORÊT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Forêt.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 155 356 €, pour 88 698 € de recettes, faisant apparaître un besoin de financement de 66 657 €.

Ce budget annexe retrace la gestion de la forêt communale à travers une présentation financière synthétique et modernisée. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, la délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

BUDGET LOTISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Lotissement.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 127 731 €, pour 30 052 € de recettes, soit un besoin de financement de 97 679 €.

En investissement, les dépenses atteignent 30 052 €, pour 207 544 € de recettes, dégagant un excédent de 177 492 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, la délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal a validé les comptes de l'année 2025. Le budget communal enregistre un excédent de fonctionnement de 285 350,28 €.

Cet excédent a été utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, qui s'élève à 290 275,54 € (ce chiffre inclut le déficit de l'année, le report de l'exercice précédent et les dépenses engagées non encore payées).

Le solde a été affecté aux réserves de la commune pour garantir l'équilibre financier des projets à venir.

BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal a statué sur les comptes de l'exercice 2025 du budget Lotissement. Sur l'année seule, la section de fonctionnement dégage un excédent de 29 671,09 €.

Cependant, en tenant compte du déficit reporté de l'année précédente (-127 350,76 €), le déficit global cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025 s'élève à 97 679,67 €. Ce solde négatif est reporté à la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

La section d'investissement présente, après prise en compte du résultat de l'exercice et du report de 2024, un excédent global de 177 492,34 €.

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget Communal, présenté par Monsieur le Maire.

Les crédits ont été votés au niveau du chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 596 925 € en recettes et en dépenses
- Section d'investissement : 1 046 152 € en recettes et en dépenses

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET FORÊT

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget Forêt, présenté par Monsieur le Maire.

Les crédits ont été votés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 185 887 € en recettes et en dépenses

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget Lotissement, présenté par Monsieur le Maire.

Les crédits ont été votés au niveau du chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 470 188 € en recettes et en dépenses
- Section d'investissement : 620 187,67 € en recettes et en dépenses

Délibérations du Conseil Municipal

FISALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026.

Les taux d'imposition sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 18,80 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,85 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,09 %

Cotisation foncière des entreprises : 18,77 %

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal d'Oberhaslach, présenté par Monsieur le Maire.

Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal a créé six commissions municipales chargées d'étudier les dossiers soumis à l'assemblée et de préparer les travaux du Conseil.

Ces commissions sont les suivantes :

- Urbanisme, Fleurissement et décorations
- Vie scolaire et associative
- Communication et Affaires sociales
- Tourisme et Développement durable
- Travaux et Forêt
- Sécurité et Prévention

Les membres ont été désignés au sein de chaque commission, Monsieur le Maire en assurant la présidence de droit.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité des membres présents les indemnités de fonction du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal délégué.

L'indemnité du Maire est fixée à 55,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités des cinq adjoints ayant reçu délégation sont fixées à 19 % de ce même indice.

Monsieur Patrice DANTZER, Conseiller Municipal délégué, percevra une indemnité de 11,9 % de l'indice brut terminal.

Ces montants respectent l'enveloppe indemnitaire globale autorisée pour la commune.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de différents organismes et syndicats intercommunaux.

Syndicat Mixte de Haslach : Jean BIEHLER (titulaire), Jean-Noël WERNERT (titulaire)

Syndicat de la forêt des 7 communes : Jean BIEHLER (titulaire), Jean-Noël WERNERT (titulaire)

Association des communes forestières Alsace : Jean BIEHLER (titulaire), Jean-Noël WERNERT (suppléant)

Syndicat intercommunal du collège de Mutzig : Jean BIEHLER (titulaire), Carole HUBER (titulaire), Fabien JUNGER (suppléant), Aurélien HOELTZEL (suppléant)

Correspondant Défense : Patrice DANTZER (titulaire)

Prévention routière : Patrice DANTZER (titulaire), Fabien JUNGER (suppléant)

Comité des Fêtes : Léa SCHACH (titulaire), Eric WIHR (titulaire)

Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Aurélien HOELTZEL (titulaire)

Établissement Public Foncier du Bas-Rhin (EPF) : Jean BIEHLER (titulaire), Fabien JUNGER (suppléant)

Association des Stations Vertes : Rachel LE GUERER-VERGER (titulaire)

L'ensemble de ces désignations a été adopté à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à quatre le nombre de membres issus du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Il a ensuite été procédé à l'élection, au scrutin secret, des représentants du Conseil Municipal.

Sont élus membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Aurélien HOELTZEL
- Fabien JUNGER
- Michèle ENTZMANN
- Catherine SCHMITT

ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une seule liste de candidats a été présentée et a recueilli l'ensemble des suffrages exprimés. À l'unanimité, il a été décidé de ne pas recourir au scrutin secret.

Membres titulaires élus :

- Mathieu ZISSEL
- Guillaume BINDER
- Rachel LE GUERER-VERGER

Membres suppléants élus :

- Fabien JUNGER
- Aurélien HOELTZEL
- Jean-Noël WERNERT

ÉLECTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a établi la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Cette commission, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, sera composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants désignés par l'administration fiscale à partir de la liste proposée.

Le Conseil Municipal a ainsi arrêté une liste de 24 personnes, répondant aux conditions requises pour siéger à cette commission.

SENTIER SENS'HASEL – CONVENTION « GARDIENS DU SENTIER »

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention avec l'association Maison de la Nature Bruche Piémont relative au programme de sensibilisation à la nature et à l'environnement « Gardiens du Sentier ».

Ce dispositif associe les élèves de l'école élémentaire d'Oberhaslach, les bénévoles et salariés de l'association, ainsi que divers acteurs locaux, autour d'actions de découverte et de protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal a également décidé :

- d'approuver la convention avec l'association Maison de la Nature Bruche Piémont ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'accepter le versement d'une contribution financière annuelle de 1 500 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

ASSOCIATION « LES LUTINS DU NIDECK » – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal a été informé de la demande de l'association « Les Lutins du Nideck » d'utiliser une parcelle communale afin d'y réaliser une plantation d'arbres avec les enfants des écoles d'Oberhaslach.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain cadastré section 10, parcelle n°164.

SENTIER DU NIDECK – CONVENTION DE SUIVI ET D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention avec l'Office National des Forêts (ONF) relative au suivi et à l'entretien du sentier du Nideck pour la période 2025-2031.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des travaux de sécurisation et d'aménagement réalisés sur le site, fortement fréquenté et situé en milieu montagnard, où des interventions régulières restent nécessaires afin d'assurer la sécurité du public et la pérennité des ouvrages.

Elle précise les modalités de suivi et d'entretien du sentier, ainsi que les conditions de financement associées, dans un objectif commun de valorisation du patrimoine naturel et d'accueil du public en toute sécurité.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ONF.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA STRUCTURE PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de la structure périscolaire et du centre de loisirs sans hébergement de la commune.

Cette délégation sera confiée à l'Association Familiale de Loisirs Éducatifs et de Formation (ALEF) pour une durée de six ans, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2032, dans le cadre d'une convention actualisée.

Cette décision s'inscrit dans la continuité des précédentes conventions conclues avec l'association et vise à assurer la poursuite d'un service d'accueil de qualité pour les enfants et les familles.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, et Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention correspondante.

ÉCOLE MATERNELLE D'OBERHASLACH – OCTROI DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'OCCE de l'école maternelle d'Oberhaslach, en soutien aux achats de cadeaux de Noël pour l'année 2025.

Une subvention de 80 € est ainsi accordée, et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

CONSEIL DE FABRIQUE D'OBERHASLACH – OCTROI DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention au Conseil de Fabrique d'Oberhaslach, en soutien aux travaux de rénovation de la Chapelle Saint Florent et de l'Ermitage Saint Florent récemment acquis par la commune.

Une subvention de 690 € est ainsi accordée, et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Qui sont vos élus ?



Mireille RODRIGUEZ
Adjointe au Maire

Enseignante à la retraite et élue à Oberhaslach depuis 1987, j'ai servi comme conseillère puis adjointe durant cinq mandatures. Présidente du Comité des fêtes durant 20 ans, j'ai créé l'ASFO, lancé le marché de Noël et impulsé au développement de la zone de loisirs.

À 67 ans, malgré des défis de santé, ma détermination reste entière car « à cœur vaillant, rien n'est impossible ». Je souhaite m'engager à nouveau pour porter de grands projets pour notre commune et poursuivre, ensemble, notre chemin pour le bien être commun.

Investi dans la vie communale depuis 12 ans, je suis attaché au dynamisme bien connu d'Oberhaslach. Au quotidien, je coordonne la communication communale à travers le journal municipal, les réseaux sociaux, les affiches et le panneau lumineux. Je suis aussi en charge des affaires sociales, où j'accompagne les personnes dans l'accès aux droits, le plus souvent sur les questions du maintien à domicile de nos aînés.

Au sein du Comité des fêtes depuis 11 ans, aux côtés de Mireille, Annette, Sébastien, Éric, Fabienne et de l'ensemble des bénévoles, je participe à l'organisation de manifestations récurrentes telles que le messti, le bar éphémère ou encore le marché de Noël.



Aurélien HOELTZEL
Adjoint au Maire

Je veille sur la planète à l'échelle du village ! Dans la vie de tous les jours, je suis collaboratrice d'élu (Frédéric Bierry) et maman d'un garçon de 2 ans.

Amoureuse de la nature et convaincue que les petits gestes font les grands changements.

Lors du précédent mandat, j'ai porté l'aire de déchets verts, l'installation d'une cuve de récupération d'eau, le déploiement de gobelets réutilisables pour les manifestations et le projet de vidéo protection.



Rachel LE GUERER-VERGER
Adjointe au Maire

Je suis conseiller municipal depuis 1995. Les précédents mandats m'ont permis d'acquérir une solide expérience de la vie municipale et de son fonctionnement.

Très attaché à notre commune, je m'implique au quotidien pour accompagner les projets municipaux et soutenir la vie locale.

Engagé depuis de nombreuses années dans le milieu associatif, notamment autour de la musique, je veille à encourager les actions qui dynamisent et valorisent notre commune. Mon objectif est de contribuer, avec l'équipe municipale à faire qu'Oberhaslach reste un village actif et agréable pour ses habitants.



Fabien JUNGER
Adjoint au Maire

Durant ma carrière, j'ai découvert des univers variés : le bois, la métallurgie, le transport et la sûreté aéroportuaire. Depuis 18 ans, je m'épanouis dans la logistique de véhicules industriels.

Conseiller municipal depuis deux mandats, j'aborde cette nouvelle étape avec des responsabilités élargies, la même passion qu'au premier jour et l'envie d'agir pour notre village.



Jean-Noël WERNERT
Adjoint au Maire



Fabienne DELABAYS

Jeune retraitée, chargée de communication senior, je fête mes 10 ans de vie dans notre beau village, et m'épanouis à présent dans des activités variées, du chant gospel -avec la chorale « Gospel O'cœur »-, à l'aide aux proches et au sein d'actions solidaires et humanitaires.

Mon moteur au quotidien « le bien vivre ensemble » ! Conseillère municipale sortante, je rejoins avec joie cette équipe, pour un nouveau challenge et des projets auxquels je souhaite apporter expérience, dynamisme, et optimisme aussi !

Originaire du village et engagé depuis plus de 10 ans dans la commune en tant que délégué des parents d'élèves et membre de l'association des Lutins du Nideck, je suis très attaché à la vie locale. J'ai donc décidé de m'engager au sein du conseil municipal.

Ayant passé mon enfance dans ce village, j'y ai rencontré de nombreuses personnes très attachantes, découvert une nature hors du commun ainsi que de nombreuses traditions. C'est dans cet esprit que mon engagement personnel prend tout son sens.



Patrice DANTZER
*Conseiller
municipal délégué*



Léa SCHACH

Native du village et âgée de 27 ans, j'ai souhaité m'investir au sein du conseil municipal afin d'apporter ma pierre à l'édifice et participer à la vie locale.

Travaillant en mairie, je suis attachée au service public et à la proximité avec les habitants. Passionnée par la nature, les animaux, le VTT et la course à pied, je souhaite contribuer à des projets utiles et dynamiques pour notre commune.

Assistante maternelle depuis 25 ans, j'exerce son métier avec passion et bienveillance.

Élue durant deux mandats et membre active de l'association Ermitage, je m'investis pleinement dans la vie locale et le bénévolat.

Créative et dynamique, j'aime le bricolage, le travail manuel et le contact humain.

Engagée et à l'écoute, j'accorde une grande importance au partage, à l'entraide et aux valeurs humaines.



Carole HUBER



Eric WIHR

Issu d'une formation de gestionnaire comptable, je travaille dans une entreprise privée à Obernai. En tant que conseiller municipal j'ai à cœur d'être à l'écoute des habitants en relayant leurs préoccupations.

Mon attachement aux valeurs associatives telles que la solidarité, l'entraide, la sportivité, la convivialité et surtout le bénévolat se traduit par mes postes de Président du club de football et trésorier du comité des fêtes au sein duquel nous nous efforçons de préserver l'esprit de fête et du bien-vivre à Oberhaslach.

Qui sont vos élus ?



Habitante d'Oberhaslach depuis 1988, je me suis tout de suite sentie bien accueillie. Je suis une personne qui a le contact facile. J'ai toujours travaillé dans le domaine du social, je sais écouter et répondre avec beaucoup d'empathie.

Je suis émerveillée par la beauté de notre village et je remercie particulièrement les anciens qui nous ont légué cette richesse. Je veux continuer à donner le meilleur pour notre village.

Michèle ENTZMANN

J'ai été sollicité pour rejoindre la liste « Ensemble pour Oberhaslach ».

Fort de plus de 40 ans d'engagement associatif (sapeurs-pompiers et football), j'ai accepté d'apporter mon soutien et partager mon expérience afin de conseiller et accompagner cette nouvelle équipe.

Ayant pris ma retraite professionnelle le 1er février après 43 années passées au sein de l'entreprise LOHR, j'ai dorénavant davantage de disponibilité pour m'investir dans cette mission.



Christophe GRAFF



Oberhaslachoise depuis 2006, mère de 3 enfants, je travaille dans un lycée à Molsheim. Bénévole à l'ASFO, j'aime m'impliquer dans la vie locale.

Par mon métier, je cultive l'écoute, le dialogue et la bienveillance au service d'une communauté. C'est avec ces valeurs que je me suis engagée, avec discrétion et simplicité, au service de notre commune.

Laetitia GHYSELEN

Enfant du village et tout juste quarantenaire, c'est ici que j'ai grandi et acquis des valeurs qui me sont chères.

Je suis responsable d'un site de méthanisation à Marlenheim, un domaine qui me passionne et dans lequel je m'investis avec conviction.

Parce que notre village est un patrimoine précieux, je souhaite renforcer mon investissement et participer aux projets qui le feront grandir et qui prépareront l'avenir de nos enfants.



Guillaume BINDER



Native de Oberhaslach que je n'ai jamais quitté, maman d'un garçon de 18 ans. Je suis passionnée par les animaux depuis toujours.

Depuis 15 ans, j'ai créé et développé mon activité autour du comportement, de la pension, de l'ostéopathie et de l'élevage canin et félin.

Natacha KOCHER

Très attachée à la nature et à la vie locale, j'aime randonner, partager des moments simples avec mes amis ou ma famille.

Je suis Maxime ZERR, 40 ans, marié et père de deux enfants. Engagé dans la vie locale, je suis chef de section des sapeurs-pompiers d'Oberhaslach et membre actif de leur amicale.

Je consacre une grande partie de mon temps au service des autres et à la sécurité de la population. Enseignant en chaudronnerie au lycée Louis-Marchal de Molsheim, je transmets mon savoir-faire aux jeunes.



Maxime ZERR



Arrivée à Oberhaslach à 6 ans, j'y ai grandi et fondé ma famille. Aujourd'hui, je veux m'investir encore plus pour notre village.

Conseillère cliente, conseillère prud'homale, en mission à l'ARS et engagée sur les questions de handicap, j'ai forgé un sens solide de l'équité et de la justice sociale. Secrétaire de l'Amicizia et fan de country, je mets mon énergie au service d'une commune solidaire et vivante.

Catherine SCHMITT

Je suis âgé de 39 ans. Papa de 2 enfants et chef de chantier.

Engagé dans la vie associative et sportive du village depuis de nombreuses années, j'y ai trouvé de nombreux instants de bonheur. Je veux aujourd'hui participer activement à son avenir.



Mathieu ZISSEL



Catherine SCHNEIDER
Suppléante

Née à Oberhaslach, je n'ai jamais quitté ce village dont je suis particulièrement fière. J'ai eu plaisir à siéger au conseil municipal durant deux mandatures.

Désormais préretraîtée, je devrais pouvoir trouver le temps de continuer à m'investir pour notre commune.

Mais au-delà, je compte aussi pouvoir profiter de notre environnement, et renouer avec certains loisirs, j'apprécie notamment beaucoup la nature et les promenades.

Habitant d'Oberhaslach depuis ma naissance en 2000, je suis très attaché à mon village.

J'ai souvent participé activement aux diverses manifestations qui l'anime.

C'est dans l'idée de soutenir la vie du village en m'investissant selon les disponibilités irrégulières que me laisse mon métier de musicien professionnel que j'ai accepté de rejoindre le conseil municipal en tant que suppléant.



Romain BOLLI
Suppléant

Une équipe renouvelée..



Fabien JUNGER
Adjoint au Maire

URBANISME, FLEURISSEMENT ET DÉCORATIONS



Jean BIEHLER
Maire



Catherine
SCHNEIDER



Jean-Noël
WERNERT



Michèle
ENTZMANN



Laetitia
GHYSELEN



Mireille RODRIGUEZ
Adjointe au Maire

VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE



Romain
BOLLI



Carole
HUBER



Eric
WIHR



Mathieu
ZISSEL



Aurélien HOELTZEL
Adjoint au Maire

COMMUNICATION et AFFAIRES SOCIALES



Fabienne
DELABAYS



Léa
SCHACH



Guillaume
BINDER



Catherine
SCHMITT

et des commissions engagées !

TOURISME et DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rachel LE GUERER-VERGER
Adjointe au Maire



Guillaume
BINDER



Laetitia
GHYSELEN



Patrice
DANTZER



Natacha
KOCHER



Jean-Noël
WERNERT
Adjoint au Maire

TRAVAUX ET FORÊTS



Mathieu
ZISSEL



Fabien
JUNGER



Patrice
DANTZER



Christophe
GRAFF

SÉCURITÉ et Prévention



Patrice DANTZER
Conseiller municipal
délégué



Fabienne
DELABAYS



Maxime
ZERR



Christophe
GRAFF



Carole
HUBER

RÉOUVERTURE DE L'AIRE DE DÉCHETS VERTS POUR LES HABITANTS D'OBERHASLACH !



Chouette ! Les travaux dans la rue du Moulin sont terminés ! L'aire de déchets est désormais réouverte depuis mi-avril.

Il est possible de venir déposer vos déchets tous les samedis matin, jusqu'à la mi-octobre, de 9h à 11h (sauf les jours fériés et le week-end du Messti).

L'aire de déchets verts est accessible gratuitement et réservée aux habitants d'Oberhaslach. L'accueil est assuré par les élus.

Pour rappel !

Le site est accessible en voiture mais il est demandé de rouler doucement et de respecter tous les utilisateurs pour un usage harmonieux.

Tous les déchets verts secs ou humides sont acceptés (feuilles mortes, tontes de gazon, taille de haies, entretien de massif...)

Ce que je ne peux pas déposer :

- des déchets alimentaires
- des planches de bois
- terre et gravats
- fumier
- cartons et ordures ménagères

Que deviennent les déchets une fois déposés ?

Chaque année, un broyage des déchets est réalisé pour une utilisation en paillage ou compost.

- Depuis cette année, il est possible de venir récupérer le compost issu du broyage de vos propres déchets verts
- Lors des horaires d'ouverture de l'aire de déchets verts, apportez vos contenants et servez-vous ! C'est gratuit

Où utiliser le compost ?

Au jardin :

- Au printemps entre les rangs de légumes sous une bonne couche de paille
- A chaque plantation, déposez du compost au fond du trou de plantation, recouvrez de terre puis plantez ou semez
- Les légumes qui sont le plus friands ? céleris, tomates, aubergines, concombres, courges, pommes de terre, artichauts

Au verger :

- Au pied des fruitiers, sur une surface de l'envergure des feuilles en couche de 1 cm recouverte de paillis
- Dans les trous de plantation : mélangez $\frac{1}{4}$ de compost à $\frac{3}{4}$ de terre

VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

Soucieuse de la tranquillité et du bien-être de ses habitants, la municipalité tient à rappeler les règles essentielles de la vie en collectivité et à sensibiliser chacun aux nuisances sonores que peuvent occasionner certaines activités du quotidien.

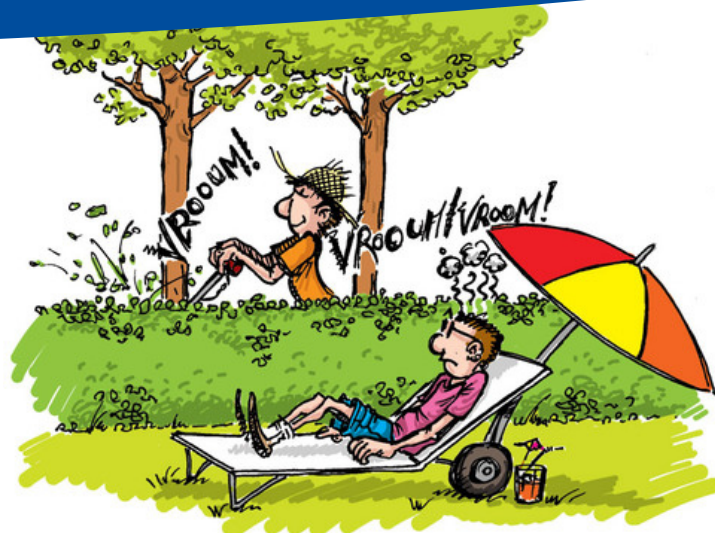
Que l'on soit locataire ou propriétaire, le non-respect de ces règles peut être source de conflits. Le bon voisinage repose avant tout sur le respect mutuel et le bon sens, pour une cohabitation plus sereine et agréable.

Dans ce cadre, la municipalité a pris un arrêté encadrant certaines pratiques. Sont ainsi interdits tous les bruits inutiles, ou résultant d'un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Travaux de jardinage

L'utilisation d'engins bruyants (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc...) **est interdite à moins de 100 mètres des habitations :**

- du lundi au samedi entre 20h et 7h
- les dimanches et jours fériés toute la journée



Travaux de bricolage

Les travaux réalisés à l'aide d'outils motorisés ou électriques (perceuses, scies, raboteuses, etc...), en intérieur comme en extérieur à moins de 100 mètres des habitations, sont soumis aux mêmes restrictions horaires :

- du lundi au samedi entre 20h et 7h
- les dimanches et jours fériés toute la journée

Plus généralement, chacun est invité à faire preuve de courtoisie et de discernement. Par exemple, il est préférable d'éviter l'usage d'engins bruyants lorsque le voisinage profite d'un moment de calme, comme un repas en terrasse.

NOUVEAUX ARRIVANTS, PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE !

Vous venez d'emménager à Oberhaslach ? Nous vous proposons de vous rencontrer en mairie sans rendez-vous !

Ce temps permettra de vous donner toutes les informations utiles sur la vie de notre village (listes des commerces, entreprises et associations, horaires d'ouverture, etc...) N'hésitez pas à contacter les services de la mairie pour toute information complémentaire au 03.88.50.90.15.



Au delà des services postaux et de transport de colis, notre commune et d'autres collectivités sont amenées à vous relayer certaines informations tout au long de l'année (coupure d'eau, travaux de voirie, informations municipales, etc...). Que ce soit notre service technique ou nos bénévoles effectuant cette distribution, nombre d'entre eux se trouvent en difficulté pour identifier certains foyers.

Nous vous rappelons à ce titre, que votre boîte aux lettres doit comporter à minima, de manière lisible votre nom de famille et numéro de rue.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À OBERHASLACH : UN DIAGNOSTIC ENCOURAGEANT SUR LA VITESSE ET DES PISTES D'AMÉLIORATION



La sécurité routière était au cœur des échanges lors de la réunion tenue le vendredi 10 avril à la mairie d'Oberhaslach. Autour de la table : des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), les élus de la commune et plusieurs acteurs locaux. L'objectif : analyser les données de circulation et identifier des leviers d'action pour améliorer la sécurité sur les axes principaux, notamment les RD75, RD218 et certaines voies communales.

Des vitesses globalement maîtrisées

Le diagnostic présenté par la CeA repose sur l'analyse des vitesses V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des conducteurs), à partir des données récoltées.

Bonne nouvelle : les résultats montrent l'absence de dysfonctionnements majeurs liés à la vitesse sur les sections étudiées. Les cartes de circulation confirment une conduite globalement respectueuse des limitations, tant à l'intérieur qu'aux abords de l'agglomération.

Des aménagements adaptés au contexte local

La question des aménagements cyclables a occupé une place importante dans les discussions. La création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB*), ou "chaucidou", a été évoquée, mais n'a pas été retenue à ce stade. La CeA rappelle que ce type de dispositif n'est pertinent que s'il assure une continuité entre deux infrastructures cyclables existantes, ce qui n'est pas le cas actuellement à Oberhaslach. Les participants ont insisté sur la nécessité de privilégier des aménagements simples, cohérents et acceptés par les riverains.

Prochaines étapes : observation et ajustements

La commission sécurité sera prochainement destinataire du diagnostic complet afin de partager ces résultats. Des visites de terrain seront ensuite organisées entre les élus et les représentants de la CeA pour examiner certains points particuliers relevés par les riverains.

Parmi les pistes évoquées :

- L'éventuelle extension de la zone 30 dans le centre et aux abords des écoles
- Une campagne de sensibilisation destinée à inciter les automobilistes à mieux respecter les piétons et les cyclistes, notamment sur les traversées et les voies partagées
- L'amélioration des cheminements piétons, pour plus de confort et de sécurité
- Des aménagements légers visant à casser les trajectoires trop rapides dans certaines courbes
- Une harmonisation du régime de priorité afin de renforcer la lisibilité pour les usagers
- Une action sur le marquage au sol, afin de renforcer la sécurité des voies et rappeler les priorités, les limitations

LE POINT SUR LES ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE

Ambroisie, chenilles processionnaires, datura, moustique tigre... vous avez certainement déjà entendu parler des « espèces à enjeux pour la santé humaine ». Il s'agit d'espèces vivantes dont la présence, la prolifération ou l'introduction peut avoir un impact significatif sur la santé des hommes.

- Elles transmettent des maladies à l'homme
- Elles provoquent des effets toxiques, allergiques ou irritants
- Elles augmentent les risques sanitaires par leur expansion ou leur interaction avec l'homme

Commençons par l'ambroisie : qu'est-ce que l'ambroisie, et comment la reconnaître ?

En France, il existe différentes espèces d'ambroisie faisant l'objet d'une surveillance. L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*). Ces plantes sont originaires d'Amérique du nord et sont capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de routes, chantiers, friches, etc...).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc...) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau)

Comment reconnaître l'ambroisie ?



Ambroisie à feuille d'armoise



Ambroisie trifide



Ambroisie à épis lisses

Cycle de vie de l'ambroisie

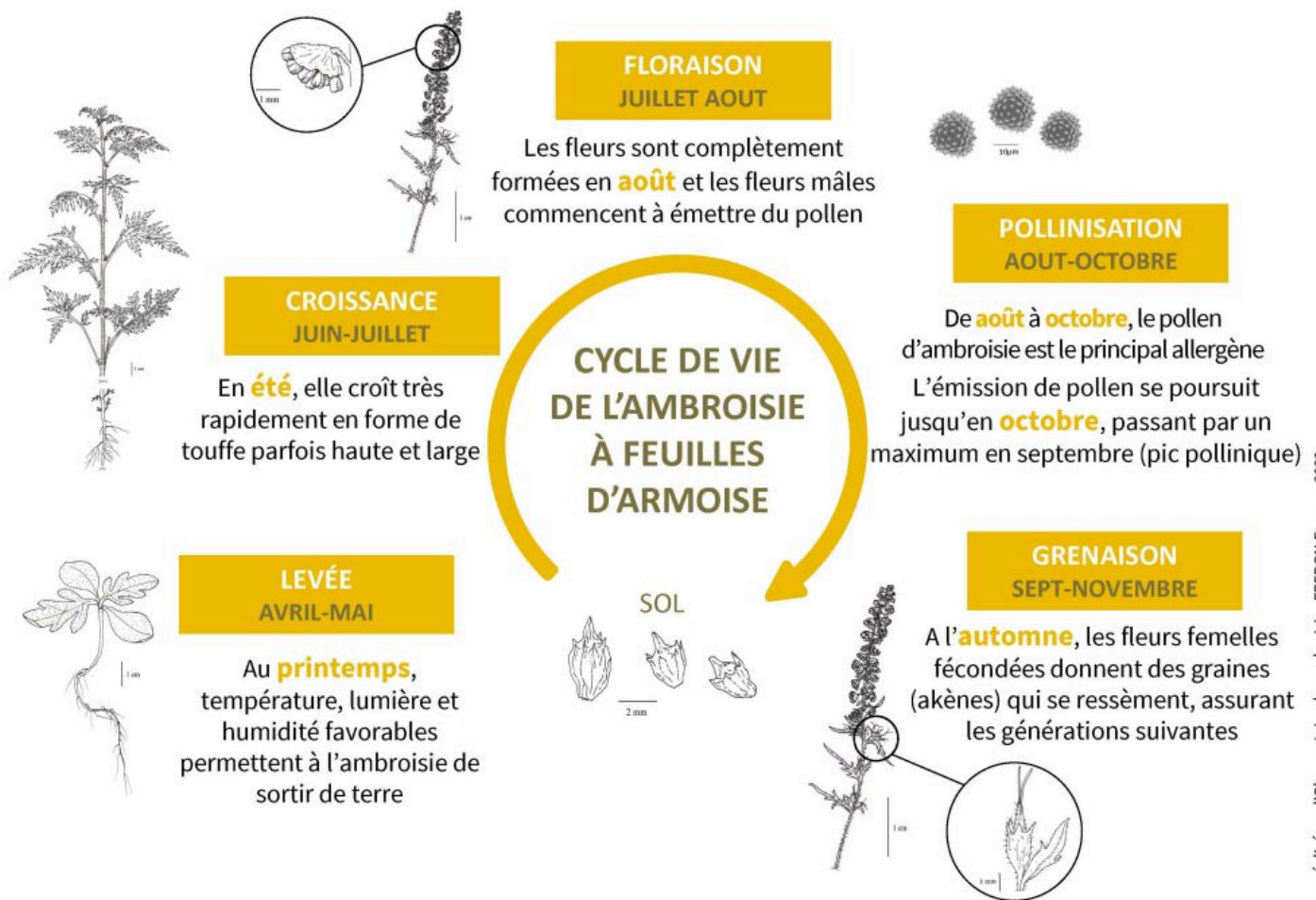


Schéma réalisé par l'Observatoire des ambrosies FREDON France - 2023

Que faire si je repère la présence d'ambroisie ?

C'est en ce moment, au printemps que les températures et l'humidité sont favorables pour faire sortir de terre l'ambroisie.

Si vous remarquez un pied, il faut rapidement l'éliminer car il est très difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Il est très important de prévenir le référent « espèces à enjeux » de la commune (Rachel Le Guerer-Verger) afin que la plante puisse être cartographiée et signalée.

(Source : Fredon Grand Est)

MOBILISATION COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE !

Face à la progression du frelon à pattes jaunes, mieux connu sous son appellation "frelon asiatique", la mairie d'Oberhaslach a décidé d'acheter 50 pièges.

Depuis plusieurs années, cette espèce s'impose sur le territoire. En s'attaquant aux abeilles, indispensables à la pollinisation, il fragilise les écosystèmes. Une action s'imposait.

Dans le Bas-Rhin, la progression fait peur : 11 nids recensés en 2023, 144 en 2024, puis 638 en 2025, dont un peu plus de la moitié a pu être détruite. Chaque nid abrite en moyenne 2 000 individus et consomme environ 11 kg d'insectes par an.

Des dispositifs sélectifs !

En posant les pièges, l'objectif est simple : intercepter les reines.

Le piégeage est ciblé sur les périodes clés : du 1er mars au 15 mai pour capturer les fondatrices. L'objectif est d'intercepter les reines avant la formation des nids. En dessous de 2 °C, celles-ci cessent toute activité, rendant ces périodes décisives.

Les dispositifs acquis par la mairie d'Oberhaslach sont conçus pour cibler le frelon asiatique tout en laissant s'échapper les autres insectes. Les individus capturés émettent des phéromones qui attirent les congénères. Une forte concentration de frelons dans un piège peut d'ailleurs signaler la proximité d'un nid.

Les habitants sont super motivés, on ne s'attendait pas à un tel investissement !

Le succès de l'opération a été tel qu'à ce jour, il n'y a plus de pièges disponibles. L'opération sera peut-être reconduite l'an prochain. Cette implication citoyenne renforce une dynamique collective en plein essor, également déployée sur les autres communes à proximité d'Oberhaslach.

Les habitants sont invités à adopter les bons réflexes : surveiller leur environnement, éviter toute intervention sur les nids significatifs et rester prudents. Le frelon n'attaque pas spontanément, mais peut devenir agressif dans certains cas.

D'autres leviers de lutte existent, tels que la recherche des nids. Si on détecte un nid, il faut le signaler à la mairie et/ou sur le frelon.com.

Sur les 50 pièges installés, 80 reines ont été attrapées. C'est autant de nids en moins !

Référents frelons apiculteurs :

- Lisa Muller : lisa_muller@hotmail.fr
- Bruno Hazemann : bruno-hazemann@orange.fr

Référents frelons mairie :

- Rachel Le Guerier-verger : rachel.le-guerier-verger@oberhaslach.fr



RESTEZ INFORMÉS AVEC IntraMuros

Votre application mobile mairie



OBERHASLACH dans dans votre smartphone

Depuis 2020, la commune d'Oberhaslach met à votre disposition l'application mobile IntraMuros, un outil simple, gratuit et pratique pour rester connecté à la vie locale.

Pensée spécialement pour les communes, cette application permet d'informer, d'alerter et de faire participer les habitants en temps réel. Aujourd'hui, plus de 8 000 collectivités en France l'utilisent déjà !

Avec IntraMuros, retrouvez directement sur votre smartphone des alertes en temps réel avec les actualités et informations municipales, l'agenda des événements et animations et toutes les informations pratiques d'Oberhaslach et de toutes la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig.

Travaux, coupures, alertes météo ou changements de dernière minute, IntraMuros est un moyen efficace de rester informé, où que vous soyez !

COMMENT INSTALLER INTRAMUROS ?

1 CLIQUEZ SUR L'ICONE DE
TÉLÉCHARGEMENT DE VOTRE

SMARTPHONE



Google Play

IPHONE



2 RECHERCHEZ ET
TELECHARGEZ
«INTRAMUROS»

3 UNE FOIS L'APPLICATION
OUVERTE RECHERCHEZ
« OBERHASLACH »

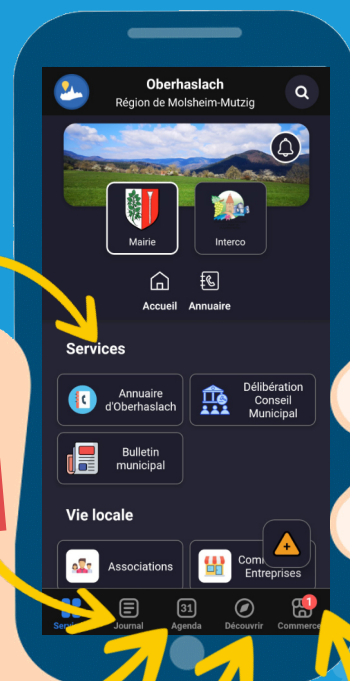
LA PAGE DES SERVICES
Pour signaler un problème rencontré sur l'espace public, consulter le bulletin municipal, les délibérations ou accéder à l'annuaire d'Oberhaslach

LE JOURNAL
Pour consulter les actualités locales

L'AGENDA
Pour connaître les prochaines manifestations

DÉCOUVRIR
Pour vous renseigner sur les lieux touristiques

COMMERCES
Pour consulter les actualités publiées par les entreprises d'Oberhaslach



LE CONSEIL DE FABRIQUE D'OBERHASLACH RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Le Conseil de Fabrique d'Oberhaslach lance un appel à bénévoles afin de renforcer son équipe et d'assurer la continuité de ses missions au service de la paroisse. Deux postes sont aujourd'hui à pourvoir au sein de son bureau : un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère).

Pour rappel, le Conseil de Fabrique est une instance spécifique à l'Alsace-Moselle, rattachée à l'Évêché, chargée de la gestion matérielle des lieux de culte. Il veille au bon fonctionnement de l'église et de la chapelle, en lien avec Monsieur le Curé et Monsieur le Maire, membres de droit, ainsi qu'avec des bénévoles investis dans la vie paroissiale.

Concrètement, il assure l'entretien des bâtiments, le paiement des charges (chauffage, électricité, assurances), les petites réparations, ainsi que certaines dépenses liées au culte.



Il s'appuie pour cela sur les quêtes, les dons et diverses actions menées par des bénévoles.

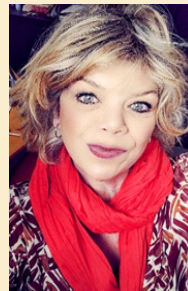
Au-delà de ces aspects matériels, c'est avant tout une aventure humaine et collective, au service de la vie locale et du patrimoine communal. Le Conseil de Fabrique d'Oberhaslach recherche des personnes motivées, même sans expérience particulière, souhaitant s'investir dans la vie de la paroisse.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès d'Antoine GRUN au 03.88.50.90.42

Dans un contexte où la participation des bénévoles tend à diminuer, cet appel est essentiel pour permettre la poursuite des actions menées au service de la communauté.

UN POINT RELAIS À OBERHASLACH POUR SOUTENIR LA PROTECTION ANIMALE

La commune relaie une information transmise par l'association La Porte de l'Espoir, refuge pour animaux, concernant la mise en place d'un point relais sur le territoire communal



La Porte de l'Espoir, refuge pour animaux vous informe d'un nouveau « POINT RELAIS » à OBERHASLACH où vous pouvez déposer vos dons et legs pour l'association qui se bat pour le sauvetage des animaux. Ainsi vous agissez pour leur protection et apportez votre soutien. Chaque don contribue au bien-être des animaux !

Alors, que vous soyez un **particulier** ou une **entreprise**, il est possible d'apporter votre soutien par :

- Un **don financier** (vous donnant droit à un reçu fiscal pour bénéficier d'une réduction d'impôt),
- Un **don en nature** (matériel, jouet, friandises, paniers et couchages, colliers, laisses, couvertures, harnais, serviettes le tout en bon état, sachets de croquettes non ouverts),
- Un **legs** universel ou particulier que vous transmettez à l'association qui chaque jour veille au bien-être de ses protégés.

Vous pouvez également parrainer l'un de nos protégés pendant un an ou jusqu'à son adoption ! Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site « La Porte de l'Espoir ».

Vous habitez les communes de la Vallée de la Bruche ? Vos dons peuvent être déposés (uniquement sur RDV) au POINT RELAIS d'OBERHASLACH, 38 rue de Wasselonne en appelant Estelle au 06.08.42.42.29 ou en envoyant un courriel à palma.estel67@orange.fr

PORTRAIT D'HABITANTE : FLORIANE KORTHALS

Installée à Oberhaslach depuis février 2025, Floriane KORTHALS a choisi de poser ses valises au moulin d'Oberhaslach, rue du Moulin. Un choix guidé par un véritable coup de cœur pour la forêt environnante et le cadre de vie offert par le village. Après avoir vécu à Mutzig, elle a souhaité se rapprocher de la nature. Floriane apprécie notamment les ateliers proposés par la maison de la nature, qui participent pleinement à leur intégration.

Un parcours tourné vers le patrimoine et l'intérieur

Diplômée d'État en architecture en 2020, Floriane débute sa carrière au sein d'agences spécialisées dans le patrimoine. Elle développe ainsi une sensibilité particulière pour le bâti ancien, qui ne la quittera plus. Souhaitant affiner son approche, elle complète son parcours par une formation d'un an en architecture d'intérieur. Aujourd'hui, elle conjugue ces deux compétences pour proposer une vision globale des projets, où l'histoire des lieux rencontre les usages contemporains.



Une approche complète et sur mesure

Floriane accompagne ses clients à chaque étape de leur projet, de l'esquisse à la réalisation, avec la possibilité d'intervenir ponctuellement selon les besoins. Elle travaille aussi bien sur la rénovation d'appartements et de maisons que sur la conception de mobilier sur mesure, en collaboration avec des menuisiers.

Son champ d'intervention est large : modification de structures, aménagement des espaces, conception des plans techniques (électricité, plomberie), jusqu'au choix des matériaux et des couleurs. Son objectif : repenser les intérieurs dans leur globalité, en conciliant esthétique, fonctionnalité et respect du lieu.

Un travail collaboratif et engagé

Floriane exerce principalement au sein du studio d'architecture « Terre d'ombre », qu'elle partage avec Géraldine Lange, forte de 15 ans d'expérience en éco-rénovation. Ensemble, elles développent des projets autour de l'utilisation de matériaux naturels, de l'éco-conception et du réemploi.

Attachées au territoire, elles privilégient les partenariats avec des artisans locaux, comme à Oberhaslach avec l'entreprise Schwebel et fils. Leur ambition est de contribuer à des projets d'habitat et de rénovation, y compris pour des bâtiments publics, en valorisant les ressources existantes et en limitant l'impact environnemental.

À travers son activité, Floriane s'inscrit dans une dynamique écoresponsable, où le respect du patrimoine et l'innovation se rejoignent. Réutiliser les matériaux, repenser les espaces, travailler localement : autant de valeurs qui trouvent pleinement leur place à Oberhaslach.



Pour découvrir l'univers de Floriane et ses réalisations :

Instagram : @atelier_paruline

Site internet : www.atelierparuline.com



JEU DES DIFFÉRENCES

La mairie

consignes

Regarde bien les deux images. Elles se ressemblent, mais il y a 7 erreurs à trouver !

Cherche les différences une par une.

Attention : des petits bonus cachés se sont aussi glissés dans l'image... sauras-tu les repérer ?





MOTS MÊLÉS SPÉCIAL

Rues du Village 1/3

consignes

Retrouve les mots cachés dans la grille. Ils peuvent être écrits horizontalement ou verticalement !

C	F	O	N	T	A	I	N	E	E	E	F	H	M
E	N	E	T	E	Q	F	G	I	N	Q	O	O	A
R	W	G	Y	C	Z	C	C	L	G	S	R	E	R
I	Y	L	I	O	D	O	Z	D	E	T	E	P	I
S	N	I	C	L	H	R	Y	P	L	W	T	W	N
I	T	S	A	E	V	D	N	J	M	P	G	I	B
E	E	E	L	S	E	O	Z	A	A	G	R	R	R
R	A	S	V	E	T	N	P	L	T	F	E	G	A
S	C	F	A	T	A	N	M	A	T	T	M	D	U
T	A	N	I	O	P	I	D	H	N	X	P	Y	N
I	C	J	R	I	Q	E	A	N	Z	X	I	J	O
U	I	Q	E	L	Z	R	H	E	E	J	L	E	W
P	A	R	P	E	T	S	S	R	P	D	I	R	H
V	S	E	S	B	C	H	A	S	S	E	U	R	S

ACACIAS - MARIN BRAUN - CALVAIRE - (CAPITAINE) LAHNER - CERISIERS
- CHASSEURS - CORDONNIER - ECOLES - EGLISE - ENGELMATT - ETOILE -
FONTAINE - FORÊT - GREMPIL

Quelques réalisations



Local pompiers: création de toilettes



École élémentaire : installation de blocs de secours dans tout le bâtiment



Salle des fêtes : création d'une plate-forme de stockage de matériel pour nos associations



Salle des fêtes : remplacement de l'éclairage des autres locaux de stockage



Fontaine du centre village : après des travaux d'étanchéité et de peinture, installation d'un nouvel éclairage



Ateliers municipaux : remplacement des cuves à fioul

Ateliers municipaux : drainage



Aire de déchets verts : une réouverture et un agrandissement de l'espace de circulation

Chapelle Saint Florent : remise en peinture de la porte d'entrée

Travaux rue du Moulin





Le 6 janvier : la traditionnelle soirée galette des rois avec nos associations



9 janvier : la cérémonie des voeux du Maire



Retour en images



18 janvier : le tournoi de foot seniors



7 février : le carnaval des enfants



14 février : après 10 ans d'absence, la Nutty White Party est de retour avec l'association Conscrits Forever

tonig's Pics



Le 28 mars : la soirée cinéma des Lutins du Nideck

Une réunion d'information sur le frelon asiatique et les moyens de lutte



Parties ouvertes avec les associations Melbachois le 24 avril 2022
Prévention formation agricole 2022
Organisation de la fête de Pâques à M...



Remise des cadeaux de Pâques par la mairie



Soirée années 80 des conscrits



Soirée « Printemps Cosy » par Ober Sports Nature



Cérémonie du 8 mai



Prochainement à Oberhaslach



JUIN

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 13 horaires selon parcours	Trail de la Hasel contact@traildelahasel.fr	Salle des fêtes	Ski-Club
Dimanche 21 19h	Fête de la musique	Salle des fêtes	La Guilde du Nideck
Vendredi 26 juin 17h30	Fête de l'école 06.49.40.07.59	Salle des fêtes	Les Lutins du Nideck
Dimanche 28 juin 12h	Barbecue communal 03.88.50.90.15	Zone de loisirs	Commune

JUILLET

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Du 6 au 10	<u>Club Nature</u> Infos sur https://mnbruchepiemont.org	Espace nature de l'Engelmatt	Maison de la Nature Bruche/Piémont
Lundi 13 à 19h30 à 20h à 22h à 23h	<u>Fête nationale</u> Cérémonie officielle Bal public Défilé nocturne de lampions Feu d'artifice	Mairie et salle des fêtes	Commune et Football Club Haslach
Dimanche 19 de 8h30 à 13h30	<u>Col attitude</u> Gravissez à vélo ou à pied le col du Nideck sur une route fermée à la circulation motorisée. 03.88.87.33.50	Col des Pandours	Office de tourisme Molsheim/Mutzig et de Wangenbourg
Vendredi 24 à 19h	<u>Messti</u> Inauguration Repas sur réservation au 07.71.61.92.78	Salle des fêtes	Amicale de pêche
Samedi 25 à 19h à 20h à 22h à 23h	<u>Messti</u> Début des festivités Bal public Présentation des candidats Miss et Mister Messti Résultats de l'élection		
Dimanche 26 à 14h30 à 15h à 20h	<u>Messti</u> Corso fleuri Animations musicales Bal Public		
Lundi 29 à 20h à 22h à 23h	<u>Messti</u> Bal public Cérémonie de passation des conscrits Feu d'artifice		

AOÛT

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Judi 27 et vendredi 28 De 18h à 22h	Bar éphémère 06.78.20.85.86	Zone de loisirs de l'Engelmatt	Comité des fêtes

SEPTEMBRE

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 12 9h30/12h - 14h/16h30	Repair Café	Salle des fêtes	Repair café Still
Samedi 19 de 15h à 20h	Pêche semi-nocturne avec immersion 07.71.61.92.78	Maison des pêcheurs	Amicale de pêche